



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychiatrie

Question écrite n° 85192

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le rapport concernant la prévention des pathologies psychiatriques rendu par l'Institut Montaigne. En effet celui-ci préconise d'intégrer dans la formation des psychiatres l'utilisation des données issues de la médecine fondée sur les preuves pour favoriser l'adéquation entre pratiques cliniques et recommandations professionnelles. Il lui demande de lui indiquer sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85192

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5324

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)